# Descriptif type : Modul'up habitat 2s3

**Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en pose libre en lés de 2 m**

Fourniture et pose d’un système Modul'up habitat comprenant un revêtement de sol PVC acoustique sur mousse bénéficiant d'un Double Système de Stabilisation Structurelle (D3S Core) et d'un envers PVC, groupe T d’abrasion, en lés de 2 m de large et d'une bande de jonction Modul'up réf 792.

Ce système à ajouter est apte à l'emploi dans tous les locaux au plus classés U2s P3 E1/2 C2 validé par un Avis Technique de type Modul'up habitat 2s3. Le produit sera posé en pose libre, sans colle et non maintenu en périphérie, avec uniquement une bande de jonction aux joints et aux seuils de portes.

Destiné aux travaux du neufs ou à la rénovation des sols (en recouvrement d'anciens support y compris amiantés (1)), il associera une résistance au poinçonnement de 0.09 mm et une efficacité acoustique déclarée ΔLw =20 dB ainsi qu'une résistance à la glissance R10 (2).

Conçu et fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate.

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (3)).

Les chutes de pose (4) pourront être recyclées via notre programme de recyclage TOURNESOL.

**Mode de pose**

**Pose libre** :

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.2.
Revêtement de sol posé libre, non maintenu en périphérie, dans les locaux à usage d’habitation. Un maintien à l’aide d’une bande de jonction simple face au joint des lés et seuil de porte est nécessaire notamment afin de réaliser aisément un traitement à froid des joints. Selon la nature ou la destination du local il est nécessaire de réaliser des travaux d’étanchéité en rive et traitement à froid aux joints (pièce humide).
L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : Traitement des joints à froid - plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) Selon réglementation en vigueur.*

*(2) Sur grain bois.*

*(3) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). (4) Hors cadre amiante.*